



Signataires : Francisco Taboada, Laurent Seydoux, Jacques Jeannerat, Marc Saudan, Raphaël Dunand

Date de dépôt : 10 décembre 2024

Proposition de motion

Préservons les élèves du cycle d'orientation de potentielles dérives par la promotion du sport

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que, au sens de l'art. 114 al. 1 LIP, chaque élève a droit, dans le cadre scolaire, à une protection particulière de son intégrité physique et psychique ;
- que, au sens de l'art. 1 al. 2 RCO, le cycle d'orientation vise toutes compétences qui contribuent à l'éducation citoyenne ;
- que, malgré l'attention particulière qui doit être portée à ces élèves du cycle, ceux-ci sont laissés au dépourvu durant la pause de midi, soit entre 12h et 14h, avec les conséquences néfastes y relatives ;
- qu'il s'agit, dès lors, de prévoir pour ces adolescents, durant ce laps de temps, une activité sportive facultative encadrée par un professionnel, de sorte à favoriser leur bien-être physique et psychique, réduire le danger lié à l'addiction des écrans, leur transmettre des valeurs de respect des règles, et prévenir la délinquance juvénile,

invite le Conseil d'Etat

- à mettre en place, dans chaque cycle d'orientation du canton, des infrastructures permettant la pratique d'activités sportives durant la pause de midi ;

- à collaborer avec les associations sportives locales pouvant mettre à disposition au sein de l'établissement scolaire différentes activités physiques qui soient encadrées par des éducateurs ou moniteurs qualifiés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Cette motion vise la promotion du sport en faveur des élèves du cycle d'orientation, âgés de 12 à 15 ans, pour leur assurer une bonne hygiène de vie.

Plus précisément, il s'agit de mettre à disposition de ces jeunes une activité sportive, entre 12h et 14h, qui serait dispensée par un professionnel du sport. A cet égard, il pourrait être fait appel à des associations sportives locales pour garantir cet encadrement.

En effet, ces adolescents – qui traversent une période de bouleversement – nécessitent aussi un cadre durant cette interruption. Au risque, autrement, de s'adonner à des activités néfastes pour leur santé et/ou pour la collectivité.

Par activité néfaste, il s'agit, tout d'abord, de citer l'utilisation excessive du téléphone portable qui peut engendrer des addictions. A cet effet, il sied de souligner que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a fait figurer le « trouble du jeu vidéo » dans sa 11^e édition de la Classification internationale des maladies (CIM-11)¹.

Ces addictions provoquent notamment une monopolisation de la pensée et des actes de violence quand le téléphone est retiré. En sus, elles suscitent un désintéressement des liens familiaux et sociaux favorisant ainsi la sédentarité. D'ailleurs, l'isolement contribue à l'augmentation de l'obésité chez les jeunes².

Ensuite, en raison de leur vulnérabilité liée à l'âge, ces jeunes sont plus facilement influençables et donc propices à s'adonner à des comportements illégaux.

Au vu des éléments qui précèdent, encourager une activité sportive au sein d'une structure adéquate et sous la supervision d'un adulte permettrait de valoriser la santé, prévenir les formes d'addiction, de sédentarité et de délinquance juvénile. Elle favoriserait également pour ces jeunes une meilleure concentration pour la suite de la journée.

¹ Le smartphone, une drogue qui touche surtout les enfants – Le Temps : <https://www.letemps.ch/societe/smartphone-une-drogue-touche-surtout-enfants>

² Epidémie de sédentarité chez les ados : l'OMS donne l'alerte – Le Temps : <https://www.letemps.ch/sciences/sante/epidemie-sedentarite-chez-ados-loms-donne-lalerte?srsId=AfmBOoqzHYfuKighP4Gi5Sonl105bm5oKcjt0kKEywSWneblBr4hG84a>

D'ailleurs, les coûts qu'engendrerait une telle mise en place seraient compensés par ceux relatifs aux effets délétères susmentionnés.

Pour toutes les raisons invoquées ci-dessus, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de réserver un accueil favorable à la présente proposition de motion.